



Syndic autorisé en insolvabilité
Licensed Insolvency Trustee

Le Groupe Fuller Landau INC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
N^o DIVISION : MONTRÉAL
N^o COUR : 500-11-058215-209
No DOSSIER : 41-2637221

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

Beauregard Brasserie Distillerie Inc. personne morale dûment constituée selon la Loi ayant son siège social au 2255 Dandurand, Montréal, Québec H2G 1Z3

Compagnie débitrice

-et-

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Durant l'élaboration de ce rapport, nous nous sommes fiés aux informations financières disponibles, les dossiers de la compagnie débitrice récupérés sur le site. Nous n'avons effectué aucun examen ni vérification de ces informations et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion à leur égard.

Ce rapport a été préparé pour être utilisé uniquement par ses destinataires et, par conséquent, le rapport ne doit pas être distribué ou utilisé à d'autres fins ou reproduit sans notre connaissance et sans notre consentement écrit au préalable. Nous n'assumerons aucune responsabilité quant aux pertes qui pourraient être subies par un lecteur par suite de la distribution, publication, reproduction ou utilisation de notre rapport en contravention du présent paragraphe.

L'objectif du présent rapport est d'informer les créanciers sur l'administration préliminaire du syndic.

1. HISTORIQUE

Beauregard Brasserie Distillerie Inc. (la « Société ») a été constituée le 21 septembre 2013, mais les opérations n'ont débutées qu'en 2017. La Société opérait une brasserie dans Rosemont La Petite-Patrie. Elle se spécialisait dans l'affinage et la fortification de bières noires. Le siège social de la Société, dont les locaux appartiennent à une entité liée, était situé au 2255 Dandurand à Montréal. Selon le registre des entreprises, les actionnaires sont la fiducie familiale Jonathan Coutu 2012, Sébastien Coutu et la Fiducie Familiale Jérôme de Champlain 2012.

Le tableau suivant présente les résultats financiers historiques :

Beauregard Brasserie Distillerie Inc. Résultats financiers historiques Au 31 décembre				
En milliers \$				
	2017 <i>non vérifiés</i>	2018 <i>internes</i>	2019 <i>internes</i>	Total
Revenus	\$ -	\$ 31	\$ 339	\$ 369
CMV	-	8	241	249
Marge brute	-	23 <i>73.3%</i>	98 <i>28.9%</i>	120 <i>32.6%</i>
Frais d'exploitation	168	420	847	1,435
BAIIA	(168)	(397)	(749)	(1,314)
Frais financiers	11	63	191	265
Amortissement	-	52	94	146
Impôts	-	-	-	-
Bénéfice (perte)	\$ (179)	\$ (511)	\$ (1,033)	\$ (1,724)

La Société était en phase de développement et a été incapable d'atteindre une masse critique pour rentabiliser ses opérations:

- En 3 années d'opérations, la Société n'a réalisé des revenus que de \$370K. La direction a fait mention qu'elle a investi des sommes considérables dans le développement de ses produits et leurs mise en marché.
- En 6 années d'existence, la Société a accumulé des pertes s'élevant à \$1,724K.
- L'essentiel des pertes financières étaient financées par des avances de sociétés liées, notamment MMTUM Inc., qui est elle-même en faillite. En date de la faillite, les avances consenties par MMTUM à la Société étaient d'environ \$1,530K.
- Finalement, vers le début de 2020, les inventaires ont été frappés par une bactérie qui, a toute fin pratique, les a rendu invendables (sans pour autant être dangereux pour la santé selon la direction). La Société a déposé une réclamation à son assureur qui a refusé de payer. La Société réclamait environ \$275K.

Les coûts importants encourus pour développer et faire la promotion de ses produits combiné à un refus de son assureur de dédommager pour la perte de ses inventaires à créer une pression importante sur le fonds de roulement de la Société, d'autant plus exacerber par des revenus marginaux. Devant son incapacité à honorer ses obligations financières à mesure qu'elles devenaient dues, le 8 avril 2020, la Société a fait cession de ses biens.

Le syndic a publié l'avis de la première assemblée dans Le Devoir, édition du mardi le 21 avril 2020.

2. BILAN STATUTAIRE

2.1 ÉLÉMENTS D'ACTIF

Le bilan statutaire de la Société fait mention des éléments d'actif suivants :

Comptes à recevoir	7 500 \$
Inventaires	25 000
Machines, outillage	<u>80 000</u>
Total	112 500 \$

2.1.1 Comptes à recevoir (grevés)

Selon les livres et registres comptables de la Société, la valeur aux livres de ceux-ci est d'environ \$34K. Ces comptes sont dus par une soixantaine de clients pour une moyenne par client d'environ \$0.6K. La direction a indiqué que cette liste comportait possiblement des comptes déjà encaissés mais dont l'application n'avait pas été faite dans les livres. Selon notre revue sommaire du RDPRM, l'universalité des éléments d'actifs tangibles semblent être grevée en faveur d'Investissement Québec.

2.1.2 Marchandises (grevées)

Selon l'inventaire de SIS Services Inc., la Société dispose de marchandises dont la valeur marchande est de \$26K et la valeur de réalisation rapide est de \$3K. Selon notre revue sommaire du RDPRM, l'universalité des éléments d'actifs tangibles semblent être grevée en faveur d'Investissement Québec.

2.1.3 Machinerie, outillage (grevés)

Selon l'inventaire de SIS Services Inc., la Société dispose de machinerie et d'outillage dont la valeur marchande est de \$297K et la valeur de réalisation rapide est de \$67K. Selon notre revue sommaire du RDPRM, l'universalité des éléments d'actifs tangibles semblent être grevée en faveur d'Investissement Québec.

2.2 PASSIF

2.2.1 Créanciers garantis

Notre révision du RDPRM suggère qu'Investissement Québec, en vertu d'une hypothèque conventionnelle sans dépossession visant les éléments d'actif tangibles, est créancier garanti. Également, en vertu d'une cession de rang ne visant que les éléments d'actif intangibles, il appert que la Banque de Développement du Canada est créancier garanti. Le syndic a demandé une opinion légale afin de valider ce qui précède. En date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu l'opinion légale.

2.2.2 Gouvernement fédéral et provincial - Fiducies présumées

En date de ce rapport, le Syndic n'a reçu aucune réclamation de l'Agence du Revenu du Québec ni de l'Agence du Revenu du Canada en ce qui a trait à des fiducies présumées impayées. Il semblerait que tous les salaires des employés étaient payés par une société liée.

2.2.3 Employés

En date de ce rapport le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation des employés. Il semblerait que tous les salaires des employés étaient payés par une société liée.

2.2.4 Biens de tiers

En date de ce rapport, le syndic n'a reçu aucune preuve de réclamation de biens.

2.2.5 Créanciers ayant un droit privilégié

En date de ce rapport, le syndic n'avait reçu aucune réclamation privilégiée.

2.2.6 Créanciers non garantis

Le total des créances non garanties au bilan statutaires se chiffrent à \$2,474K. À la date de ce rapport, le syndic n'a pas reçu suffisamment de réclamations pour déterminer si ce montant variera.

3. MESURES CONSERVATOIRES

Depuis le dépôt de la cession, différents gestes ont été posés par le syndic, notamment :

- Sécurisation des lieux ou les éléments d'actif de la Société sont situés;
- Prise de possession de documents et registres comptables de la Société;
- Prise d'un inventaire des éléments d'actif de la Société par la firme SIS Services Inc.;
- Prise d'une assurance sur les éléments d'actif de la Société;
- Nomination de M. Jérôme De Champlain comme gardien des biens;
- Ouverture d'un compte en fidéicommissaire à la BMO Banque de Montréal et dépôt d'un chèque de \$9K;
- Redirection du courrier vers les bureaux du syndic;
- Lancement d'un processus d'appel d'offre visant l'ensemble des éléments d'actif de la Société dont l'ouverture est prévue en présence des inspecteurs le 29 avril 2020:
 - o Sollicitation directe de 17 micro-brasseries sur l'île de Montréal;
 - o Sollicitation directe de 19 encanteurs;
 - o Publication de l'appel d'offres dans l'édition du 18 avril 2020 du Devoir;
 - o Publication de l'appel d'offres sur le site web de SIS Services Inc.; et
 - o Publication de l'appel d'offres sur le site web du syndic.
- Demande d'une opinion légale, à l'étude Gilbert Séguin Guilbault Avocat, sur la validité des garanties d'Investissement Québec et la Banque de Développement du Canada.

4. AUTRES INFORMATIONS

- Le syndic fera une analyse des livres et registres comptables de la Société afin de déterminer l'existence de paiements préférentiels et/ou transactions révisables.
- Le syndic a obtenu une garantie de paiement de ses honoraires de la part de Jérôme de Champlain et de Gestion Opemican Inc. pour un total de \$9K.

5. RÉALISATION ANTICIPÉE

Basé sur ce qui précède, le syndic est d'avis qu'il n'y aura aucun dividende pour les créanciers privilégiés ou ordinaires.

DATÉ À Montréal, ce 28 avril 2020

LE GROUPE FULLER LANDAU INC.

Syndic de l'actif de Beauregard Brasserie Distillerie Inc.



Par : Jean-François Audet, CPA, CA, PAIR, SAI
Administrateur désigné